

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## MARDI 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 10 mars à 18 heures 30**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal** : 5 mars 2026

**Nombre de conseillers** : 11

**En exercice** : 10

**Présents** : 9

**Votants** : 9

**Présents** : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

**Absent** : TRINEL Alexandre

**Secrétaire de séance** : Jocelyne FOUCHER

### **ORDRE DU JOUR** :

#### ○ **Délibérations** :

Délibération 2026\_07 : Nomination du secrétaire de séance

Délibération 2026\_08 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Délibération 2026\_09 : Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget Commune

Délibération 2026\_10 : Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget Eau

Délibération 2026\_11 : Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget Assainissement

Délibération 2026\_12 : Affectation des résultats 2025 – Budget Commune

Délibération 2026\_13 : Affectation des résultats 2025 – Budget Eau

Délibération 2026\_14 : Affectation des résultats 2025 – Budget Assainissement

Délibération 2026\_15 : Adoption du rapport n°5 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Quercy Bouriane

Délibération 2026\_16 : Participation aux frais de scolarité des écoles de la commune de Le Vigan en Quercy

Délibération 2026\_17 : Subvention à diverses associations

Motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie à TE46

#### ○ **Informations Générales** :

#### ○ **Questions Diverses** :

### La séance est ouverte à 18h35

Le quorum est atteint (9 présents) – Un absent.

#### Délibérations :

##### **1. Délibération 2026\_07 : Nomination du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'assurer le procès-verbal, il convient de nommer un ou une secrétaire de séance pour le conseil municipal de ce jour.

Madame FOUCHER Jocelyne se propose pour être secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, nomme Madame FOUCHER Jocelyne secrétaire de séance du conseil municipal.

Votants : 9      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 9

##### **2. Délibération 2026\_08 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur le procès-verbal de la séance précédente.

Considérant que le procès-verbal a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux avant la séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du mardi 13 janvier 2026.

Votants : 9      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 9

##### **3. Délibération 2026\_09 : Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget Commune**

**Délibération 2026\_10 : Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget Eau**

**Délibération 2025\_11 : Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle qu'il peut présenter les CFU et participer aux discussions mais qu'il doit sortir de la salle au moment du vote.

Afin de voter les CFU, le conseil municipal devra élire un président de séance.

Monsieur le Maire présente le CFU 2025 du budget de la commune.

#### Investissement

|          |                  |                     |
|----------|------------------|---------------------|
| Dépenses | Prévu            | <b>603 925,92 €</b> |
|          | Réalisé          | <b>121 939,51 €</b> |
|          | Reste à réaliser | <b>58 802,72 €</b>  |
| Recettes | Prévu            | <b>603 925,92 €</b> |
|          | Réalisé          | <b>104 319,07 €</b> |
|          | Reste à réaliser | <b>34 592,00 €</b>  |

### Fonctionnement

|          |                  |              |                            |
|----------|------------------|--------------|----------------------------|
| Dépenses | Prévu            | 216 724,86 € |                            |
|          | Réalisé          | 114 869,14 € |                            |
|          | Reste à réaliser | 0,00 €       |                            |
| Recettes | Prévu            | 216 724,86 € |                            |
|          | Réalisé          | 215 244,76 € | Recettes perçues 135 404 € |
|          | Reste à réaliser | 0,00 €       | + report de 79 840,76 €    |

### Résultat de clôture de l'exercice

|                 |               |
|-----------------|---------------|
| Investissement  | - 17 620,44 € |
| Fonctionnement  | 100 375,62 €  |
| Résultat global | 82 755,18 €   |

Monsieur le Maire explique que la section d'investissement a un résultat négatif parce que pour certains projets commencés ou terminés, la commune a payé les différentes entreprises mais elle n'a pas perçu les subventions.

Monsieur le Maire présente le CFU 2025 du budget de l'eau.

### Investissement

|          |                  |             |
|----------|------------------|-------------|
| Dépenses | Prévu            | 31 641,61 € |
|          | Réalisé          | 4 790,98 €  |
|          | Reste à réaliser | 3 656,44 €  |
| Recettes | Prévu            | 31 641,61 € |
|          | Réalisé          | 9 496,22 €  |
|          | Reste à réaliser | 0,00 €      |

### Fonctionnement

|          |                  |             |                              |
|----------|------------------|-------------|------------------------------|
| Dépenses | Prévu            | 46 622,88 € |                              |
|          | Réalisé          | 14 697,75 € |                              |
|          | Reste à réaliser | 0,00 €      |                              |
| Recettes | Prévu            | 46 622,88 € |                              |
|          | Réalisé          | 48 730,20 € | Recettes perçues 21 209,32 € |
|          | Reste à réaliser | 0,00 €      | + report de 27 520,88 €      |

### Résultat de clôture de l'exercice

|                 |             |
|-----------------|-------------|
| Investissement  | 4 705,24€   |
| Fonctionnement  | 34 032,45 € |
| Résultat global | 38 737,69 € |

Monsieur le Maire présente le CFU 2025 du budget de l'assainissement.

### **Investissement**

|          |                  |                    |
|----------|------------------|--------------------|
| Dépenses | Prévu            | <b>22 610,12 €</b> |
|          | Réalisé          | <b>369,85 €</b>    |
|          | Reste à réaliser | <b>0,00 €</b>      |
| Recettes | Prévu            | <b>22 610,12 €</b> |
|          | Réalisé          | <b>8 052,38 €</b>  |
|          | Reste à réaliser | <b>0,00 €</b>      |

### **Fonctionnement**

|          |                  |                    |
|----------|------------------|--------------------|
| Dépenses | Prévu            | <b>18 183,26 €</b> |
|          | Réalisé          | <b>1 698,24 €</b>  |
|          | Reste à réaliser | <b>0,00 €</b>      |
| Recettes | Prévu            | <b>18 183,26 €</b> |
|          | Réalisé          | <b>18 183,71 €</b> |
|          | Reste à réaliser | <b>0,00 €</b>      |

Recettes perçues 1 361,30 €  
+ report de 16 822,41 €

### **Résultat de clôture de l'exercice**

|                 |                    |
|-----------------|--------------------|
| Investissement  | <b>7 682,53 €</b>  |
| Fonctionnement  | <b>16 485,47 €</b> |
| Résultat global | <b>24 168,00 €</b> |

Après la présentation des trois CFU, Monsieur le Maire sort de la salle.

Le conseil municipal élit Madame Anne-Marie MALGOUYARD en tant que Présidente de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Financier Unique 2025 pour le budget de la commune, le Compte Financier Unique 2025 pour le budget de l'eau, Compte Financier Unique 2025 pour le budget de l'assainissement.

Votants : 8    Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 8

#### **4. Délibération 2026\_12 : Affectation des résultats 2025 – Budget Commune**

Après l'approbation du CFU, le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

|  |                   |
|--|-------------------|
| Un excédent de fonctionnement de             | <b>20 534,86</b>  |
| Un excédent reporté de                       | <b>79 840,76</b>  |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | <b>100 375,62</b> |

|                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| Un déficit d'investissement de      | 17 620,44 |
| Un déficit des restes à réaliser de | 24 210,75 |
| Soit un besoin de financement de    | 41 831,16 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

|  |            |
|--|------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent                   | 100 375,62 |
| Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) | 41 831,16  |
| Report de l'excédent de fonctionnement (R002)                      | 58 544,46  |
| Report du déficit d'investissement (D001)                          | 17 620,44  |

Votants : 9      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 9

#### 5. Délibération 2026\_13 : Affectation des résultats 2025 – Budget Eau

Après l'approbation du CFU, le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

|  |           |
|--|-----------|
| Un excédent de fonctionnement de             | 6 511,57  |
| Un excédent reporté de                       | 27 520,88 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 34 032,45 |
| Un excédent d'investissement de              | 4 705,24  |
| Un déficit des restes à réaliser de          | 3 656,44  |
| Soit un excédent de financement de           | 1 048,80  |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

|  |           |
|--|-----------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent                   | 34 032,45 |
| Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) | 0,00      |
| Résultat reporté en fonctionnement (R002)                          | 34 032,45 |
| Résultat d'investissement reporté (R001)                           | 4 705,24  |

Votants : 9      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 9

#### 6. Délibération 2026\_14 : Affectation des résultats 2025 – Budget Assainissement

Après l'approbation du CFU, le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

|  |                  |
|--|------------------|
| Un déficit de fonctionnement de              | <b>336,94</b>    |
| Un excédent reporté de                       | <b>16 822,41</b> |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | <b>16 485,47</b> |
| Un excédent d'investissement de              | <b>7 632,53</b>  |
| Un déficit des restes à réaliser de          | <b>0,00</b>      |
| Soit un excédent de financement de           | <b>7 682,53</b>  |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

|  |                  |
|--|------------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent                   | <b>16 485,47</b> |
| Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) | <b>0,00</b>      |
| Résultat reporté en fonctionnement (R002)                          | <b>16 485,47</b> |
| Résultat d'investissement reporté (R001)                           | <b>7 682,53</b>  |

Votants : 9    Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 9

#### **7. Délibération 2026\_15 : Adoption du rapport n°5 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Quercy Bouriane**

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT permet d'évaluer les charges et les recettes qui sont transférées à la CCQB lors de transfert de compétences. Les attributions de compensations de la commune de Siant-Cirq-Souillaguet s'élève à 474,50€ et correspondent à la participation de la commune pour l'élaboration du PLUi.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Quercy-Bouriane a adopté, le 3 février 2026 le rapport n°5 pour la détermination des attributions de compensation définitives de la commune de Gourdon suite au transfert de l'école de musique.

Dans son introduction et son préambule ce cinquième rapport retrace de manière synthétique l'historique des 4 rapports précédents et rappelle les préconisations de la CLECT pour le calcul du montant des attributions de compensation depuis le passage de l'intercommunalité sous le régime de la fiscalité professionnelle unique au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le rapport n°5 reprend ensuite l'analyse du transfert de charges liée au transfert de l'école de musique de Gourdon à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, établi dans le rapport n°4, afin de déterminer le montant des attributions de compensation définitives de la commune de Gourdon après un an d'exercice.

Il est proposé au conseil municipal de la commune de Saint-Cirq-Souillaguet d'approuver le rapport n° 5 de la CLECT de Quercy-Bouriane tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport n°5 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Quercy Bouriane.

Votants : 9    Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 9

## **8. Délibération 2026\_16 : Participation aux frais de scolarité des écoles de la commune de Le Vigan en Quercy**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enfants de la commune sont scolarisés à l'école de Le Vigan en Quercy et qu'il convient de participer aux frais de scolarité.

Pour l'exercice 2025, il ressort un coût net par élève de 920 €.

L'équivalent de cinq virgule six élèves (trois enfants ont été scolarisés un an, trois enfants ont été scolarisé six mois et deux enfants quatre mois seulement) de la commune sont scolarisés au cours de l'année civile 2025 à 920 € par élève soit 5 152 € à régler.

(5,6 x 920 = 5 152)

Cette dépense sera prévue et mandatée sur le budget 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, les modalités de calcul des charges de fonctionnement des écoles pour l'exercice 2025.

Votants : 9      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 9

## **9. Délibération 2026\_17 : Subventions à diverses associations**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que des demandes de subvention ont été reçues à la mairie :

- Une demande de l'association des Donneurs de Sang
- Une demande du Secours Populaire
- Une demande des Restaurants du Cœur
- Une demande de l'ONACVG (Bleuets de France)
- Une demande de l'association départementale des secrétaires de mairie (ADSM 46)

Les subventions sont déterminées comme suit :

|                                    |       |
|------------------------------------|-------|
| - Association des Donneurs de Sang | 100 € |
| - Secours Populaire                | 100 € |
| - Restaurants du Cœur              | 100 € |
| - ONACVG (Bleuets de France)       | 50 €  |
| - ADSM 46                          | 50 €  |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le versement des subventions aux différentes associations.

Votants : 9      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 9

## **10. Motion de soutien pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie à TE46**

Le Président de Territoire d'Energie Lot (TE46) alerte les communes sur le projet de loi de décentralisation préparé par le Gouvernement. Dans ce projet de loi, le Gouvernement souhaite reconnaître le Département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz.

Les membres du conseil municipal, réunis en séance le mardi 10 mars 2026

### **Estiment :**

- Qu'il convient, à travers les grands syndicats intercommunaux de taille départementale, de préserver voire de renforcer les concessions de distribution d'électricité qui mixent des zones urbaines et rurales, dans un objectif de solidarité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;
- Qu'à ce titre, les syndicats d'énergie ont largement démontré, depuis leur origine, leur raison d'être en tant qu'outils de mutualisation à l'échelle départementale, et que remettre en cause leur légitimité sous prétexte d'un nouvel acte de décentralisation serait en contradiction avec les objectifs de clarification et de lisibilité attendus, qu'une notion aussi imprécise que celle de « chef de file » ne saurait garantir.

### **Demandent au Gouvernement :**

- De maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz comme une compétence exclusive du bloc communal, exercée par les communes et leurs syndicats d'énergie, en conformité avec le nouvel acte de décentralisation.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de soutenir la motion

### **Informations générales :**

#### **1. Tableau permanence pour les élections municipales du dimanche 15 mars**

Monsieur le Maire demande au conseil qui est disponible pour tenir le bureau de vote pour les élections municipales du dimanche 15 mars.

#### **2. Projet cœur de village**

Le pro a été présenté le mardi 3 mars par les architectes M. LAIZE et M. BOISSE en présence de membres du service routier du Département et de M. FERLAND du SDAIL.

Suite à cette présentation, il reste quelques modifications à faire mais 2 points sont considérés comme bloquant :

Le problème de l'assainissement non collectif de la SCI PRALOU représentée par Mme DUPUIS Carole. L'absence d'installation est le point de blocage le plus important car toutes les eaux usées sont reversées dans les eaux pluviales. Dans son rapport le SPANC impose une obligation de réaliser les travaux dans les plus brefs délais.

Le deuxième point bloquant est l'achat des terrains de M. HAHUSSEAU. L'achat des terrains à M. HAHUSSEAU permettrait de réaliser l'assainissement non collectif de la mairie et des logements communaux. Monsieur le Maire a précisé qu'il allait relancer M. HAHUSSEAU.

### 3. Proposition pour l'achat de la maison HAHUSSEAU

Monsieur Frédéric HAHUSSEAU a demandé à Monsieur le Maire si le conseil municipal veut acheter la maison. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réfléchir à cette proposition. Le terrain fait environ 730m<sup>2</sup>, Monsieur le Maire propose d'acheter le terrain constructible à 14€/m<sup>2</sup>. Deux bâtiments sont sur le terrain, proposition du prix d'achat à 2000€ par bâtiment.

Mme ANDRIES demande si la commune a un projet concernant la maison.

M. le Maire propose de faire 3 logements.

Mme FOUCHER précise que c'est difficile de se prononcer un prix d'achat car on ne peut pas rentrer à l'intérieur et savoir quels sont les travaux à faire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un prix d'achat à 15 000€. Le conseil municipal est d'accord sur ce prix.

### 4. Arcuby

L'association Arcuby souhaite proposer un diner concert au mois de juin. Les bénéfices seront reversés à la fondation du patrimoine.

### Questions diverses :

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40**

LE MAIRE  
Michel COMBES

LA SECRETAIRE DE SEANCE  
Jocelyne FOUCHER

